

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

MENTION HONORABLE

Accordée, en application de l'Article 26 de l'Arrêté du 17 Mars 1939

à M. *Chettaouchi Paul* Jardinier à *Biskra*

en témoignage de satisfaction pour l'activité et le dévouement avec lesquels il a
collaboré à l'établissement de la Statistique Agricole pendant l'année 1954.

Alger, le _____ 19

Pour le Gouverneur Général de l'Algérie,
Le Directeur de l'Agriculture.